

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2023

**PLAN D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE DES
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - (N° 1799)**

Retiré

AMENDEMENT

N° AC20

présenté par
Mme Folest

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Face à la pénurie de professeurs notamment dans l'enseignement secondaire, l'article 1 propose que les concours d'enseignement du second degré soient désormais accessibles non plus aux titulaires d'un Master mais aux titulaires d'une licence ou aux personnes qui suivent une 3e année de licence. Cette évolution, que l'auteur de la PPL souhaite qualitative, est ainsi soumise à une condition : que les candidats se présentent exclusivement dans la discipline qui correspond à leur diplôme.

Cette proposition semble contraire à l'objectif recherché ; elle restreindrait en effet le vivier de candidats :

- ceux qui souhaitent se présenter dans le cadre d'une reconversion, qui ont des titres universitaires divers et variés. Il serait bon par exemple, de permettre à un ingénieur de passer les concours scientifiques ;

- ceux qui peuvent bénéficier de passerelles entre disciplines. Ce serait le cas par exemple d'un étudiant inscrit en licence de physique après 2 ans de classe préparatoire scientifique. Il se verrait interdit de passer le CAPES de mathématiques alors qu'il aurait largement le niveau disciplinaire requis pour obtenir le concours et enseigner les mathématiques au collège.

Il nous semble que pour garantir la qualité du recrutement, l'enjeu devrait résider dans la vérification du niveau du candidat dans la discipline plutôt que dans la mention du diplôme préparé, ce qui rigidifierait le processus de recrutement.

Pour ces raisons, cet amendement propose de supprimer l'article 1^{er}.